

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

CENTRE REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

INTERNAL ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT STRUCTURE OF
PUBLIC PROCUREMENT

DIVISIONAL TENDERS BOARD

DECISION N° ~~014~~ ⁰¹⁴ /D/J10/SIGAMP/NS 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° ~~041~~ ⁰⁴¹ /M/J10/SIGAMP/CDPM /2026 du ~~18~~ ¹⁸ ~~juin~~ ^{juin} 2026 PASSEE SUIVANT DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISE N°003/DCE/J10/DDOF-NS/CDPM/NS/2026 DU 12 MAI 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES FORETS ET DE LA FAUNE DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE SUIVANT LA PROCEDURE DE GRE A GRE N°02839-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE1/EMMM DU 14 /04/2026.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;

Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Considérant le dossier de consultation d'entreprise N°003/DCE/J10/DDOF-NS/CDPM/NS/2026 du 12 mai 2026 pour les travaux de construction de la délégation départementale des forêts et de la faune du Nyong et So'o, Région du Centre suivant la procédure de gré à gré N°02839-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE1/EMMM du 14 /04/2026;

Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire B.T.P (BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS) SERVICES SARL ;

Considérant les nécessités de service, Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du 15 juin 2026

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise **B.T.P (BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS) SERVICES SARL** B.P:12236 DOUALA, Tél. /Fax: (237) 676 64 34 34/699 27 62 94, est attributaire du marché relatif au dossier de consultation d'entreprise N°003/DCE/J10/DDOF-NS/CDPM/NS/2026 du 12 mai 2026 pour les travaux de construction de la délégation départementale des forêts et de la faune du Nyong et So'o, Région du Centre suivant la procédure de gré à gré N°02839-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE1/EMMM du 14 /04/2026. (En Procédure Urgence) pour le montant de :

179 999 982 (Cent soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux) Francs CFA TTC et un délai d'exécution de 04 (Quatre) mois.

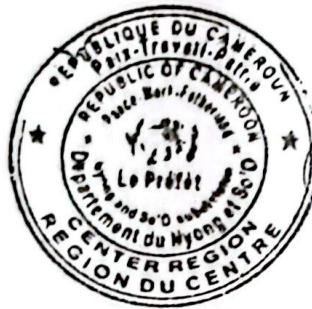
Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Mbalmayo, le 18 JUIN 2026.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ

Ampliations :

- DDMINMAP/NS
- ARMP/CE
- DDMINEPAT/NS
- CDF/NS
- DDTP/NS
- Archives



Gilles Christian Tadi
Administrateur Civil